L’entreprise d’économie sociale est une entreprise collective qui vend des biens et des services et qui utilise comme forme juridique la formule coopérative ou la formule d’organisme à but non lucratif. Cette forme d’entreprise se caractérise par la reconnaissance explicite de la dimension sociale de l’économie.

En plus du statut juridique, l’entreprise d’économie se distingue par cinq principes qui sont au cœur de sa gestion. La cohabitation des dimensions économique et sociale représente un défi fort important. Voici ces cinq principes:

- **La finalité sociale** : Travailler avec et pour ses membres afin de consolider et développer des ressources dans le but d’offrir des services et des biens de qualité et d’utilité sociale.
- **La primauté de la personne** : L’axe central de l’économie sociale est la personne, ce qui implique que les surplus de l’entreprise sont répartis de façon équitable, soit par l’amélioration des services ou des conditions de travail.
- **La démocratie** : Processus de gestion démocratique intégré dans les statuts et les pratiques impliquant l’ensemble des membres. Le quotidien se caractérise par du travail d’équipe et en comité. La circulation de l’information se fait de façon transparente.

- **L’autonomie de gestion** : L’entreprise d’économie sociale est créée par et pour la communauté à partir de besoins identifiés. L’autonomie des entreprises et des groupes dirigeants est indispensable pour le choix des orientations et la gestion, mais ne peut en aucun cas nier la responsabilité de l’État.
- **La participation** : L’entreprise d’économie sociale fonde ses activités sur le principe de la participation citoyenne, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective. Enracinée dans le milieu, l’entreprise peut compter sur l’appui de la communauté et le partenariat avec les différentes instances.